

**Procédure de révision du classement sonore avec MapBruit V3 : les bonnes pratiques et points de vigilance.**  
**Fiche 1 : Approche « manuelle »**

## 1. Introduction

Dans la pratique, il existe plusieurs possibilités pour mener à bien une révision d'un classement sonore à l'aide de l'outil MapBruitV3. Il n'y a donc pas de dogme en matière de méthode à mettre en œuvre.

Le but de ce document est de présenter une des deux approches possibles et préconisées, l'approche « manuelle ». Cette méthode est étroitement liée à l'autre approche préconisée (cf fiche 2 : approche « semi-automatisée »). De manière opérationnelle, l'utilisateur pourra utiliser alternativement l'une ou l'autre de ces méthodes, voire seulement une partie des éléments qu'elles contiennent, suivant le territoire sur lequel il opère.

Dans ce qui suit, l'approche sera déclinée pas à pas en mettant en exergue les points sur lesquels l'opérateur doit être vigilant lors d'une révision<sup>1</sup>.

## 2. La méthode proposée

Comme son nom l'indique, cette approche consiste à modifier tronçon après tronçon :

- les données attributaires (onglets commun et route) de chaque tronçon.
- les contours « géométriques » des tronçons (modification des débutants/finissants, découpe de tronçons, ajout de nouveaux tronçons, ....).

1. Passer en version de travail le ou les tronçons classés validés à ré-examiner

2. Plusieurs cas de réexamen peuvent se présenter et à chaque situation sa procédure technique sous MapBruit V3 :

### ***Cas 1 : Modification des données sans modification de la géométrie initiale du/des tronçon(s)***

Visualiser la fiche de renseignement du ou des tronçons. Procéder aux modifications des données dans les onglets « Commun » et/ou « Route ».



**Point de vigilance 1 :** d'une manière générale, être vigilant sur le contenu des différents champs à prendre en compte/modifier dans les fiches de renseignement et notamment :

- La clarté des informations relatives au début et fin d'un tronçon. En effet, il est d'usage que dans le cadre de la consultation réglementaire des communes, le projet d'arrêté préfectoral de classement soit accompagné de documents cartographiques ou tabulaires permettant d'identifier les tronçons classés. Tout ce qui participe à faciliter l'identification des tronçons doit être donc pris

<sup>1</sup> Les méthodes décrites se focalisent sur le domaine routier. Néanmoins, et à quelques particularités près (renseignement des données d'émissions ferroviaires notamment), celles-ci peuvent être facilement transposées au domaine ferroviaire. Par ailleurs, il n'est généralement pas du ressort du Cerema ou des services de l'état de mener à bien les révisions techniques du classement ferroviaire sous MapBruit V3 (rôle de SNCF réseau).

en compte et la nomenclature des débutants/finissants en fait partie.

- La validité du type de tissu (rue en U ou tissu ouvert) paramètre ayant une grande influence sur le résultat final (3 à 4 dB d'écart suivant les cas, ce qui peut engendrer des sauts de catégorie).
- La validité de la domanialité de la route dans le cadre des rétrocessions récentes de voiries
- La prise en compte d'un TMJA « à 20 ans ».
- Le « faux-ami » qu'est le champ coefficient diviseur. En effet, il s'agit d'un coefficient diviseur tous véhicules, qui n'est plus en lien avec les pratiques actuelles basées sur des coefficients diviseurs VL et PL (cf note 78 setra par exemple). Ainsi, il est recommandé de ne pas renseigner ce champ mais uniquement les troïka TMJA – Débit horaire TV - % PL ou TMJA – Débit horaire VL – Débit horaire PL, ce qui aura pour effet de recalculer automatiquement les autres champs « trafics » de la fiche de renseignement.
- Bien renseigner les hypothèses relatives à cette révision pour assurer une bonne traçabilité de l'information (origines trafics, vitesses, etc.).

### **Cas 2 : Modification des limites entre tronçons, sans modification du nombre de tronçons**

Afficher les segments supportant la géométrie des tronçons à modifier. Sélectionner le segment du 1er tronçon, modifier la géométrie de ce segment et sauvegarder sa forme. Sélectionner le 1er tronçon et enregistrer la modification de sa géométrie en cliquant sur « Modification Segments ».

Sélectionner le segment du 2ème tronçon, modifier la géométrie de ce segment au besoin en faisant un zoom fin (utiliser l'outil d'accroche entre objets) et sauvegarder sa forme. Sélectionner le 2ème tronçon et enregistrer la modification de sa géométrie en cliquant sur « Modification Segments ».

Procéder ensuite aux modifications des données dans les onglets « Commun » et/ou « Route », comme pour le cas 1



**Point de vigilance 2 :** Le changement de géométrie des tronçons peut être aussi l'occasion de les remettre à jour pour qu'elles soient cohérentes avec le référentiel cartographique de MapbruitV3. En effet, certains tronçons contenus dans des classements « anciens » s'avèrent non calés avec ces référentiels, ce qui peut poser problème lors d'exploitations ultérieures.

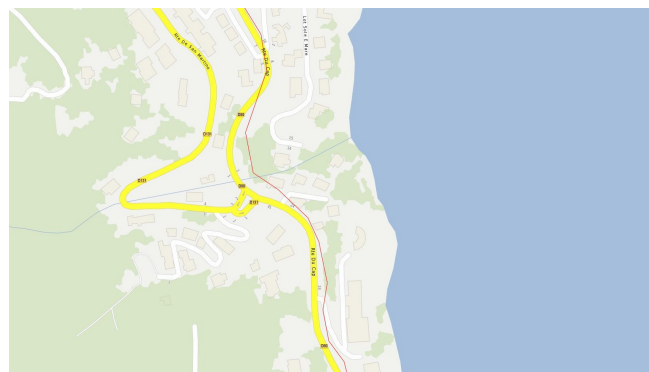


Illustration 1 : Exemple de tronçon mal calé sur le référentiel

### **Cas 3 : Modification des limites entre tronçons, avec modification du nombre de tronçons (subdivision d'1 tronçon en 2 tronçons par exemple)**

Passer le tronçon en version de travail, afficher les segments supportant sa géométrie. Sélectionner le segment du 1er tronçon, modifier la géométrie de ce segment et sauvegarder sa forme. Sélectionner le 1er tronçon et enregistrer la modification de sa géométrie en cliquant sur « Modification Segments ».

Créer un nouveau segment au besoin en faisant un zoom fin (utiliser l'outil d'accroche entre objets)

et Sauver sa forme. Sélectionner ce nouveau segment et créer un nouveau tronçon.

Une alternative peut consister à sélectionner le segment du tronçon et à le découper à l'endroit voulu. Cette action générera automatiquement un deuxième tronçon au-delà du point de découpe.

Procéder ensuite aux modifications des données dans les onglets « Commun » et/ou « Route », comme pour le cas 1 et en tenant compte des points de vigilance 1 et 2.

#### **Cas 4 : Création de nouveaux tronçons**

Nota : S'il s'agit d'une voie existante qui franchit nouvellement le seuil des 5000 véh/j, pas de problème particulier. S'il s'agit d'une voie en projet, classer la nouvelle voie sur la base du trafic présenté dans l'étude d'impact, mais maintenir le classement des autres voies susceptibles d'être impactées, tant que les effets du projet ne sont pas avérés (mise en service de la nouvelle infrastructure avec stabilisation des effets du report).


Créer un nouveau segment destiné à supporter le nouveau tronçon à classer. S'il s'agit d'une voie existante, le tronçon peut être fabriqué à partir du référentiel routier BDTopo disponible sous MapBruit. S'il s'agit d'une voie nouvelle, cette création peut se faire par l'outil crayon ou par l'utilisation d'un référentiel externe chargé par l'utilisateur. Sélectionner le segment nouvellement créé et Créer un tronçon.

Procéder ensuite aux modifications des données dans les onglets « Commun » et/ou « Route », comme pour le cas 1.

#### **Cas 5: Suppression d'un classement sonore (si TMJA repasse en dessous des 5000 véh/j)**


Nota : Pour conserver l'historique du tronçon, il est préférable de ne pas supprimer ce tronçon.

Passer le tronçon en version de travail, le sélectionner et visualiser la fiche de renseignement du tronçon. Dans l'onglet « Commun », cliquer sur le bouton « Hors catégorie ».

 **Point de vigilance 3** : Ne pas confondre un tronçon « Hors catégorie » avec un tronçon « Non classé ». Un tronçon « Hors catégorie » ne dépasse pas le seuil de TMJA nécessitant un classement, alors qu'un tronçon « Non classé » supporte un TMJA supérieur au seuil, mais des paramètres qui le classent en dessous de la catégorie 5.

3. Penser à bien enregistrer les données modifiées dans les fiches de renseignements (bouton enregistrer). Si besoin, vous pouvez utiliser la commande copier/coller les données pour dupliquer les données d'un tronçon vers un autre. Enfin, une fois les dernières vérifications faites, calculer les catégories de classement. A l'issue de cette procédure, la coche « classement calculé » doit être active. Si des données nécessaires au calcul du classement sont manquantes, les informations manquantes apparaîtront en rouge dans une fenêtre au moment du calcul.

4. Sélectionner les tronçons de la version de travail et les rebasculer en version validé.

 **Point de vigilance 4** : Pour éviter les confusions, Il est conseillé de ne faire cette dernière manipulation qu'à l'issue des procédures de révision en version de travail de tous les tronçons d'un département.